



2220000 Commission paritaire des employés de la transformation du papier et du carton

Vêtements de travail	2
Chèques-repas	2
Indemnité de repas pour les heures supplémentaires	2
Frais de transport	2
Prime annuelle	2
Prime de départ.....	3
Prime d'ancienneté.....	3

*Les CCT mentionnées ci-après peuvent être consultées sur le site du SPF ETCS :
<http://www.emploi.belgique.be/searchCAO.aspx?id=4708>*



Vêtements de travail

CCT du 22 septembre 2015 (129852)

Conditions de travail et de rémunération

Articles 1, 20, 22, 23, 24

Durée de validité : 1^{er} février 2015 au 31 janvier 2017. Prorogée d'année en année par tacite reconduction

Chèques-repas

CCT du 17 juin 2009 (94.849)

Octroi de chèques-repas et d'une indemnité de repas pour les heures supplémentaires

Articles 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10

Durée de validité : 1^{er} juin 2009 pour une durée indéterminée

CCT du 22 septembre 2015 (129852)

Conditions de travail et de rémunération

Articles 1, 11, 12, 13, 14, 22, 23, 24

Durée de validité : 1^{er} février 2015 au 31 janvier 2017. Prorogée d'année en année par tacite reconduction

Indemnité de repas pour les heures supplémentaires

CCT du 17 juin 2009 (94.849)

Octroi de chèques-repas et d'une indemnité de repas pour les heures supplémentaires

Articles 1, 2, 9, 10

Durée de validité : 1^{er} juin 2009 pour une durée indéterminée

Frais de transport

CCT du 22 juin 2017 (140609)

Intervention dans les frais de transport

Tous les articles

Durée de validité : 1^{er} janvier 2017 pour une durée indéterminée

Prime annuelle

CCT du 22 septembre 2015 (129852)

Conditions de travail et de rémunération

Articles 1, 8, 22, 23, 24

Durée de validité : 1^{er} février 2015 au 31 janvier 2017. Prorogée d'année en année par tacite reconduction



Prime de départ

CCT du 08 novembre 2013 (118.600)

Relative aux avantages sociaux

Chapitres 1, 2, 4, 5

Durée de validité : 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2014

Prime d'ancienneté

CCT du 22 juin 2017 (140610)

Avantages sociaux

Articles 1, 2, 8 à 12

Durée de validité : 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018